

GlobalEPD

A VERIFIED ENVIRONMENTAL DECLARATION



Déclaration environnementale de produit

EN ISO 14025:2010
EN 15804:2012+A2:2020



AENOR

Confía

Granulats reciclés

Date de la première émission : 2022-05-20
Date de révision : 2022-12-29
Date d'expiration : 2027-05-19

La validité déclarée est soumise à l'enregistrement et à la publication sur www.aenor.com.

Code d'enregistrement : GlobalEPD EN15804-026rev1

Federación de Áridos - FdA



Le titulaire de la présente déclaration est responsable de son contenu, ainsi que de la conservation des documents justificatifs des données et déclarations incluses pendant la période de validité.



Federación de Áridos - FdA

Plaza de las Cortes 5, 7ª Planta
28014 - Madrid
Espagne

Tél. (+34) 915 522 526
Courriel secretariafda@aridos.info
Web www.aridos.info

Étude d'ACV



Instituto Español del Cemento y
sus Aplicaciones - IECA
Calle José Abascal, 53
28003 - Madrid
Espagne

Tél. (+34) 914 411 688
Courriel info@ieca.es
Web www.ieca.es

Administrateur du Programme GlobalEPD



AENOR Internacional S.A.U.
C/ Génova 6
28009 - Madrid
Espagne

Tél. (+34) 902 102 201
Courriel aenordap@aenor.com
Web www.aenor.com

AENOR est membre fondateur d'ECO Platform, l'association européenne des programmes de vérification des déclarations environnementales de produits.

EN 15804:2012+A2:2020

Vérification indépendante de la déclaration et des données
conformément à la norme EN ISO 14025:2010

Interne

Externe

Organisme de vérification

AENOR
Confía

1. Information générale

1.1. L'organisation

La Federación de Áridos, ci-après FdA, constituée en 2007, est une organisation à but non lucratif, composée d'ANEFA, ARIGAL, ARIVAL, EUSKAL ÁRIDO et du GREMI D'ÀRIDS DE CATALUNYA, qui représente les intérêts des entreprises productrices de granulats en Espagne, aussi bien au niveau national qu'international.

Les objectifs de la FdA comprennent la promotion du développement durable du secteur, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises, par le biais de l'amélioration technique, l'application de bonnes pratiques et le respect des normes et réglementations en matière de production et de qualité des produits, d'environnement, etc.

Avec cette EPD sectorielle, la FdA s'attache à promouvoir les stratégies de responsabilité sociale des entreprises, outre :

- L'économie circulaire.
- Faciliter la commercialisation de leurs produits.
- Réduire le risque lié à l'évolution de la législation environnementale ou des critères d'achat des clients.
- Communiquer, de manière standardisée, la performance environnementale de ses produits et services.

Le titulaire de cette déclaration environnementale de produit - EPD - sectorielle est la FdA, dont les coordonnées figurent à la page 2 de la présente déclaration.

Cette EPD sectorielle est à l'usage exclusif des entreprises et établissements énumérés à l'ANNEXE I.

1.2. Portée de la déclaration

Cette EPD sectorielle comprend uniquement les modules A1- A3, étape du produit selon le schéma modulaire défini dans la norme UNE- EN 15804+A2.

Cette EPD est donc du type "du berceau à la porte".

1.3. Cycle de vie et conformité

Cette EPD a été développée et vérifiée conformément aux normes UNE-EN ISO 14025:2010 et UNE-EN 15804:2012+A2:2020.

Informations sur les règles de catégorie de produits

Titre descriptif	La durabilité dans la construction. Déclarations environnementales de produits. Règles de base des catégories de produits pour les produits de construction.
Code d'enregistrement et version	UNE-EN 15804:2012 + A2:2020
Date d'émission	2020-03
Conformité	UNE-EN 15804:2012 + A2:2020
Administrateur de programme	AENOR Internacional S.A.U.

Cette déclaration environnementale comprend les étapes suivantes du cycle de vie :

Limites du système. Modules d'information pris en compte

Étape du produit	A1	Approvisionnement en matières premières	X
	A2	Transport vers l'usine	X
	A3	Fabrication	X
Construction	A4	Transport vers le chantier	MNE
	A5	Installation / construction	MNE
Stade d'utilisation	B1	Utilisation	MNE
	B2	Maintenance	MNE
	B3	Réparation	MNE
	B4	Remplacement	MNE
	B5	Réhabilitation	MNE
	B6	Consommation d'énergie en service	MNE
	B7	Consommation d'eau en service	MNE
Fin de vie	C1	Déconstruction / démolition	MNE
	C2	Transport	MNE
	C3	Traitement des résidus	MNE
	C4	Élimination	MNE
	D	Potentiel de réutilisation, de récupération et/ou de recyclage	MNE

X = Module inclus dans l'ACV ; NR = Module non pertinent ; EMN = Module non évalué

Cette EPD peut ne pas être comparable avec celles développées dans d'autres programmes ou selon différents documents de référence, en particulier elle peut ne pas être comparable avec des EPD non développées selon la norme UNE-EN 15804+A2.

De même, les EPD peuvent ne pas être comparables si la source des données est différente (bases de données, par exemple), si tous les modules d'information pertinents ne sont pas inclus ou s'ils ne sont pas basés sur les mêmes scénarios.

La comparaison des produits de construction doit être faite sur la même fonction, en appliquant la même unité fonctionnelle et au niveau du bâtiment (ou de l'ouvrage d'architecture ou d'ingénierie), c'est-à-dire en incluant le comportement du produit tout au long de son cycle de vie, ainsi que les spécifications de la section 6.7.2 de la norme UNE-EN ISO 14025.



2. Le produit

2.1. Identification du produit

Les granulats sont normalement définis comme des fragments ou des grains de matériaux minéraux, des solides inertes qui, avec une granulométrie appropriée, peuvent être utilisés dans la construction (bâtiments et infrastructures) et dans de nombreuses applications industrielles, seuls ou avec l'ajout de ciment, de chaux ou d'un liant bitumineux.

Les granulats sont classés en fonction de leur origine :

- Granulats naturels.
- Granulats artificiels.
- Granulats recyclés.

Cette EPD sectorielle s'applique aux granulats recyclés.

Avant de commencer à parler des granulats recyclés, il convient de mentionner ce que sont les DCD (déchets de construction et de démolition), c'est-à-dire tous les matériaux provenant de la déconstruction ou de la démolition de bâtiments, d'entrepôts, de structures civiles, etc. Sont également inclus sous cette dénomination, bien qu'ils ne soient pas à proprement parler des DCD, les sols issus de vidages, de défrichements et de travaux publics.

Ce terme étant expliqué, nous pouvons passer à la définition des granulats recyclés, qui sont tous des déchets de construction et de démolition (DCD) ayant été l'objet d'un processus de valorisation. En d'autres termes, un traitement comprenant plusieurs étapes de concassage, de classification et de lavage, qui sépare la fraction pierreuse de la fraction non pierreuse (inappropriée) et permet d'obtenir un granulats de qualité utilisable comme matériau de construction.

2.2. Utilisations du produit

Les principaux domaines d'application des granulats peuvent être résumés comme suit :

- Granulats pour mortier, selon la norme UNE EN 13139.
- Granulats pour béton, selon la norme UNE EN 12620.
- Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aéroports et d'autres zones de circulation, selon la norme UNE EN 13043.
- Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées, selon la norme UNE EN 13242.
- Granulats pour ballasts de voies ferrées, selon la norme UNE EN 13450.
- Granulats pour enrochements – Partie 1 : spécifications, selon la norme UNE EN 13383-1.

2.3. Performance du produit

La performance des granulats peut être résumée dans l'indicateur décrivant la résistance à la fragmentation via le coefficient de Los Angeles.

Performance	Méthode de calcul ou de test	Valeur	Unités
Résistance à la fragmentation (coefficient de Los Angeles)	UNE-EN 1097-2	≤45	Sans dimension

2.4. Composition du produit

La composition du produit fait référence dans tous les cas à la nature du granulats recyclé ou à la composition pondérée du granulats recyclé. Normalement, il est décrit dans le tableau suivant :

Composition pondérée des granulats recyclés pondérés

Composants	Contenus	
	Pourcentage en masse	
Rc	≥ 90	
	≥ 80	
	≥ 70	
	≥ 50	
	< 50	Aucune exigence
Rc + Ru + Rg	≥ 90	
	≥ 70	
	≥ 50	
	< 50	Aucune exigence
Rb	≤ 10	
	≤ 30	
	≤ 50	
	< 50	Aucune exigence
Ra	≥ 95	
	≥ 80	
	≥ 50	
	≥ 40	
	>30	
	≤ 30	
	≤ 20	
	≤ 10	
	≤ 5	
	≤ 1	Aucune exigence
Rg	≤ 2	
	≤ 5	
	≤ 25	
		Aucune exigence
X	≤ 1	
	≤ 2	
	≤ 3	
	≤ 5	
FL	Contenu cm3/kg	
	≤ 2	
	≤ 5	
	≤ 10	

NOTE 1 Granulat recyclé de béton : granulat recyclé provenant de résidus de construction et de démolition dont les composants, déterminés conformément à la norme européenne prEN 933-11:2021, dépassent 90% en poids de béton, de produits de béton, de mortiers, d'unités de maçonnerie en béton, de granulats et de pierres naturelles, ainsi que les matériaux traités avec des liants hydrauliques ; pas plus de 2% en poids de verre. Elle doit être composée à 50 % au moins de béton, de produits en béton, de mortiers et d'éléments de maçonnerie en béton.

NOTE 2 Granulats recyclés mixtes : granulats recyclés provenant de résidus de construction dont les composants, déterminés conformément à la norme européenne prEN 933-11:2021, dépassent 70 % en poids de béton, de produits en béton, de mortiers, d'éléments de maçonnerie en béton, de granulats et de pierres naturelles, ainsi que de matériaux traités aux

liants hydrauliques ; pas plus de 2 % en poids de verre. Le reste sera constitué de matériaux céramiques de maçonnerie en argile (briques et tuiles) ou de silicate de calcium, de béton cellulaire non flottant.

Et où,

Symboles et abréviations des granulats recyclés

Symbole	Composant des granulats recyclés
Rc	Béton
	produits en béton, blocs de béton
	mortier de béton
Ru	Rn pierre naturelle
	Rh mélanges à liant hydraulique - pas du béton
	matériaux comparables
	Rs matériaux de l'industrie métallurgique
Rb	1. éléments en argile cuite
	2. produits céramiques
	3. béton léger
	4. mortier de maçonnerie
	5. éléments de silicate de calcium
	6. autres matériaux comparables
Ra	mélanges d'hydrocarbures
Rg	verre
X	1. matériaux cohésifs
	2. matériaux de couverture en bitume et feuilles de bitume
	3. plastique, caoutchouc
	4. bois, matériaux organiques
	5. métaux
	6. plâtre
	7. matériaux issus de processus thermiques
	8. autres contaminants (non limité)
FI	particules de densité ≤ 1.000 kg/m ³

La composition des granulats recyclés résultant de l'enquête est la suivante :

Type de matériau	Total (%)
Matériaux prétraités provenant d'une autre exploitation de granulats	4,52%
Autres résidus	3,42%
Déchets de construction et de démolition - DCD *	66,14%
Résidus non-dangereux	0,07%
Terres et pierres excavées pour la valorisation	25,85%
Total général	100,00%

3. Informations sur l'ACV

3.1. Analyse du cycle de vie

Cette EPD est basé sur une analyse du cycle de vie A1-A3 "du berceau à la porte", réalisée par IECA avec la collaboration de Marcel Gómez Consultoría Ambiental.

3.2. Unité déclarée

1 tonne de granulats recyclés.

3.3. Durée de vie utile de référence (RSL)

En général, la durée de vie de référence sera celle de l'élément ou de l'application dans laquelle les granulats sont utilisés, variant de 50 à 100 ans.

3.4. Critères de répartition

Pour les flux associés au processus de production, tels que la consommation d'énergie et la production de résidus, un critère physique (masse) a été appliqué pour attribuer les entrées et les sorties du système de production à chaque produit, en fonction de la production. Aucune simplification n'a été apportée à ces flux et ils sont pris en compte dans leur intégralité. La répartition des coproduits, le cas échéant, a été une répartition financière.

3.5. Représentativité, qualité et sélection des données

Pour modéliser le processus de traitement des granulats, les données de production des entreprises participant à cette EPD ont été utilisées pour l'année 2019, qui est considérée comme l'année de référence.

De ces sites, des données ont été obtenues sur : la consommation d'énergie pour le traitement dans le site jusqu'à l'expédition, les consommables, les distances de transport, la génération de résidus et toutes les opérations de production susceptibles de générer des impacts environnementaux.

Les données d'activité sont généralement obtenues par des enregistrements complets de la production annuelle au moyen de processus

de mesure précis pour chacun des sites de production associés à la FdA.

Les données concernent toutes l'année 2019, avec une corrélation temporelle entre 1 et 10 ans par rapport aux ensembles de la base de données. Avec une corrélation géographique espagnole satisfaisante par rapport à des ensembles représentatifs du contexte européen et, enfin, avec une corrélation technologique égale ou similaire, concernant les flux pour des processus tels que l'utilisation de machines ou de matériel de transport.

La gestion et le contrôle des données garantissent la qualité des données en termes de représentativité et de cohérence, comme le prévoit la FdA.

Le système de qualité des données Ecoinvent Data Quality system a été utilisé comme méthodologie pour l'évaluation de la qualité des données lors du développement de l'ACV.

3.6. Autres règles de calcul et hypothèses

Les données d'inventaire utilisées sont la moyenne pondérée des données spécifiques aux granulats recyclés. Les pondérations sont basées sur la production de chaque exploitation individuelle par rapport à la production totale.

Ces granulats incluent toute la variabilité des typologies de la population des exploitations considérées, aussi bien du point de vue du type d'exploitation, de la technologie utilisée que de l'origine du granulat (voir section 3). Elle comprend des exploitations dans tout le pays.

La production de granulats considérée représente 71,0% de la production intégrée dans la FdA et 57,1% du total en Espagne.

En ce qui concerne la source des données, les données de l'enquête auprès des fabricants et les processus d'Ecoinvent 3.8 ont été utilisées lorsque ces données n'étaient pas disponibles ou lorsqu'il s'agit de

modéliser le transport et des processus similaires.

Des moyennes pondérées ont été appliquées pour la consommation d'énergie attribuable au site, aussi bien dans le cas de l'électricité que du diesel et du gaz naturel.

Le mix électrique est celui de 2019 basé sur les données de REE. Le pourcentage d'électricité renouvelable produite et consommée dans l'installation représente 2,37 % du total.

Les transports ont été considérés à partir de l'origine du granulat ou du consommable, que ce soit par camion, par mer ou par rail. Chaque site a également indiqué la distance de transport routier pour chacune des matières secondaires (explosifs et cordons détonants, diesel, essence, fuel, lubrifiants, additifs et floculants).

On a donc déterminé la quantité totale transportée et la distance moyenne pondérée pour chaque site de production. Pour les consommables et les matières premières, les ratios agrégés tonne*kilomètre sont respectivement de 0,048 t*km et 19,610 t*km.



4. Limites du système, scénarios et informations techniques supplémentaires

L'approche utilisée a été celle du "berceau à la porte", c'est-à-dire une déclaration A1-A3 où :

A1, acquisition de déchets de démolition selon le principe du pollueur-payeur.

A2, transport des granulats vers le site de traitement. Transport des consommables et des combustibles vers le site de traitement.

A3, site de traitement des granulats recyclés.

Les modules d'information non pris en compte doivent être signalés comme "Module non évalué (MNE)". L'approche du berceau à la porte est justifiée car, dans la plupart des applications susmentionnées, les granulats perdent leur identité physique car ils sont des constituants d'autres produits de construction tels que les bétons, les mortiers, les couches de roulement, etc.

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les processus les plus représentatifs :

- Qu'il s'agisse de données représentatives sur le développement technologique effectivement appliqué.
- De manière générale, les données fournies par les fabricants ont été prises en compte selon le critère de proximité, c'est-à-dire l'utilisation des données fournies par les fabricants.

Les simplifications ont été évitées autant que possible, en conservant toute la variabilité des données d'entrée quant à leur type, leur nature et leur traitement.

4.1 Processus en amont de la fabrication

Le processus débute par l'acquisition de résidus de démolition et de résidus similaires.

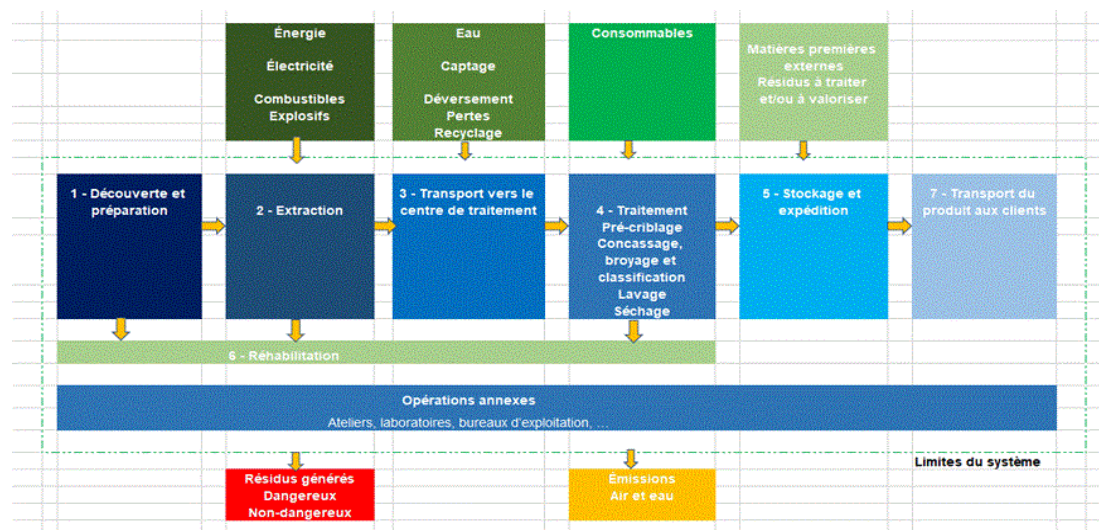
4.2 Processus liés au transport

Le module A2 comprend le transport de granulats vers les centres de traitement ainsi que le transport de consommables, de pièces détachées et de carburants vers les exploitations.

4.3 Fabrication du produit

Le module A3 comprend le traitement des granulats recyclés dans le site d'une manière totalement équivalente à celle des granulats naturels. Les sites peuvent comprendre une grande variété de processus, y compris les habituels de concassage, broyage et classification.

L'approche générale utilisée est décrite dans le diagramme ci-dessous :



5. Déclarations des paramètres environnementaux de l'ACV et de l'ICV

Les résultats de l'impact estimé sont relatifs et n'indiquent pas la valeur finale des catégories d'impact, pas plus qu'ils ne font référence à des valeurs seuils, des marges de sécurité ou des risques.

Impacts environnementaux.

Paramètre	Unité	A1	A2	A3	A1+A2+A3
PRP - total	kg CO ₂ éq.	0,00E+00	2,65E+00	2,36E+00	5,02E+00
GWP - fossile	kg CO ₂ éq.	0,00E+00	2,65E+00	2,35E+00	5,01E+00
GWP - biogénique	kg CO ₂ éq.	0,00E+00	1,55E-04	8,54E-03	8,69E-03
GWP - luluc	kg CO ₂ éq.	0,00E+00	2,15E-05	1,29E-03	1,31E-03
ODP	kg CFC 11 eq.	0,00E+00	6,31E-07	4,65E-07	1,10E-06
AP	mol H ⁺ eq.	0,00E+00	5,28E-03	2,21E-02	2,74E-02
EP - eau douce	kg PO ₄ ³⁻ eq.	0,00E+00	5,21E-04	4,25E-03	4,77E-03
EP - marine	kg N eq.	0,00E+00	8,75E-04	1,06E-02	1,15E-02
EP - terrestre	mol N eq.	0,00E+00	9,74E-03	1,01E-01	1,10E-01
POCP	kg NMVOC eq.	0,00E+00	3,43E-03	2,79E-02	3,14E-02
ADP - minéraux et métaux ¹	kg Sb eq.	0,00E+00	1,15E-07	3,18E-06	3,30E-06
ADP - fossile ¹	MJ	0,00E+00	3,76E+01	3,69E+01	7,46E+01
WDP ¹	m ³	0,00E+00	-6,34E-03	6,58E+00	6,57E+00

PRP - total: Potentiel de réchauffement global ; **GWP - fossile**: Potentiel de réchauffement global des combustibles fossiles ; **GWP - biogénique**: Potentiel de réchauffement global biogénique ; **GWP - luluc** : Potentiel de réchauffement global de l'utilisation et du changement d'utilisation des terres ; **ODP**: Potentiel de destruction de l'ozone stratosphérique ; **AP**: Potentiel d'acidification, excédent cumulé ; **EP-freshwater**: Potentiel d'eutrophisation, fraction des nutriments atteignant le compartiment final d'eau douce ; **EP-marine**: Potentiel d'eutrophisation, fraction des nutriments atteignant le compartiment final de l'eau marine ; **EP-terrestre**: Potentiel d'eutrophisation, excédent cumulé ; **POCP**: Potentiel de formation d'ozone troposphérique ; **ADP-minerals&metals** Potentiel d'épuisement des ressources abiotiques pour les ressources non fossiles ; **APD-fossiles**: Potentiel d'épuisement des ressources abiotiques pour les ressources fossiles ; **WDP**: Potentiel de privation d'eau (utilisateur), consommation de privation d'eau pondérée. **NR**: Non pertinent

¹ Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées et l'expérience avec ce paramètre est limitée.

Utilisation des ressources

Paramètre	Unités	A1	A2	A3	A1-A3
PERE	MJ	0,00E+00	5,77E-02	1,22E+00	1,28E+00
PERM	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
PERT	MJ	0,00E+00	5,77E-02	1,22E+00	1,28E+00
PENRE	MJ	0,00E+00	3,76E+01	3,50E+01	7,26E+01
PENRM	MJ	0,00E+00	0,00E+00	1,95E+00	1,95E+00
PENRT	MJ	0,00E+00	3,76E+01	3,69E+01	7,46E+01
SM	kg	0,00E+00	0,00E+00	1,00E+03	1,00E+03
RSF	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
NRSF	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
FW	m ³	0,00E+00	9,67E-05	5,94E-02	5,95E-02

PERE : Utilisation d'énergie primaire renouvelable à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matière première ; **PERM** : Utilisation de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première ; **PERT** : Utilisation totale d'énergie primaire renouvelable ; **PENRE** : Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources énergétiques primaires non renouvelables utilisées comme matières premières ; **PENRM** : Utilisation d'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première ; **PENRT** : Consommation totale d'énergie primaire non renouvelable ; **SM**: Utilisation de matériaux secondaires ; **RSF** : Utilisation de carburants secondaires renouvelables ; **NRSF** : Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; **FW**: Utilisation nette des ressources en eau courante ; **NR**: Non pertinent

Catégories de résidus

Paramètre	Unités	A1	A2	A3	A1-A3
HWD	kg	0,00E+00	9,89E-05	3,53E-02	3,54E-02
NHWD	kg	0,00E+00	1,55E-03	3,10E+01	3,10E+01
RWD	kg	0,00E+00	2,69E-04	2,44E-04	5,14E-04

HWD: Résidus dangereux éliminés ; **NHWD**: Résidus non dangereux éliminés ; **RWD**: Résidus radioactifs éliminés ; **NR**: Non pertinent

Flux de sortie

Paramètre	Unités	A1	A2	A3	A1-A3
CRU	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MFR	kg	0,00E+00	0,00E+00	4,38E-01	4,38E-01
MER	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
EE	MJ	0,00E+00	0,00E+00	3,72E-02	3,72E-02

CRU: Composants pour la réutilisation ; **MFR**: Matériaux pour le recyclage ; **MER**: Matériaux pour la récupération énergétique ; **EE**: Énergie exportée ; **NR**: Non pertinent

Informations sur la teneur en carbone biogénique

Contenu en carbone biogénique	Unités	Résultat par unité fonctionnelle déclarée
Teneur en carbone biogénique produit - kgC	kg C	0,00E+00

6. Information environnementale additionnelle.

Les granulats recyclés sont exempts de composés organiques volatils susceptibles d'être émis en phase d'utilisation.

Ils n'émettent pas non plus de composés dans le sol ou dans l'eau pendant la phase d'utilisation, car le produit ne subit pas de transformation physique, chimique ou biologique, n'est pas soluble ou combustible, ne réagit pas physiquement, chimiquement ou d'une autre manière, n'est pas biodégradable, n'a pas d'effet négatif sur les autres matériaux avec lesquels il entre en contact d'une manière qui pourrait entraîner une contamination de l'environnement ou nuire à la santé humaine.

Il s'agit d'un produit non lixiviant qui ne présente donc pas de risque pour la qualité des eaux de surface ou souterraines.

Le produit ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation) de l'Agence européenne des produits et préparations chimiques.

Annexe 1. Sites de production associés

ARIDCAL, S.A.

EL CASTELLOT

ÁRIDOS BLESA, S.L.U.

ALTOS PEÑES Nº 3.001

ÁRIDOS CARASOLES, S.L.

CARASOLES-2943

ÁRIDOS LAVADOS, S.L.

RAQUEL

ÁRIDOS MIJARES, S.L.

VERTEDERO RNP 513/G04/CV

ÁRIDOS VALDEARCOS, S.L.

VALDEARCOS

ÁRIDOS Y EXCAVACIONES DEL NORTE, S.L.

CASCAJAL

ÁRIDOS Y EXCAVACIONES RUBERTE, S.L.

VILLANUEVA

ÁRIDOS GARCIA PEDRERA GAR1, S.L.

GAR-1

ASFALTOS URRETXU, S.A.

PLANTA DE DESKARGA

CALERAS DE LISKAR, S.A.

LISKAR

CANTERA ÁRIDOS PUIG BROCA, S.A.

PUIG BROCA

CANTERAS FERNANDEZ PASCUAL, S.L.

LA CAROLINA

CUARCITAS DEL MEDITERRÁNEO, S.A.

MONODEPÓSITO CONTROLADO DE RCD Y TIERRAS DE BOTARELL

DIONISIO RUIZ, S.L.

LA PLANA

PEDROLA

EIFFAGE INFRAESTRUCTURAS, S.A.U.

LA CABRERA

EKOTRADE RCD'S, S.L.

EKOTRADE RCDS

EXCAVACIONES GRASA, S.L.

GRASA Nº 3.023

EXPLORACIONES DE ÁRIDOS CALIZOS, S.A.

LÓPEZ FONT

FELIX SANTIAGO MELIAN, S.L.

CORRALETE-DRAGUILLO

FORBISA

FUENTE DE LA VIRGEN

GUEROLA ÁRIDOS Y HORMIGONES, S.L.

ESTIVALIS Nº 627

HORMIGONES BIESCAS, S.L.

AYERBE

HORMIGONES GRAÑEN, S.L.

PLANTA DE ANGÜÉS

HORMIGONES RIOJA, S.A.

VILLALOBAR

HORMIGONES Y ÁRIDOS DEL PIRINEO ARAGONÉS, S.A.

HORMYAPA

HORMIGONES Y EXCAVACIONES GERARDO DE LA CALLE, S.L.U.

PLANTA RCD

INGENIERÍA TÉCNICA DEL HORMIGÓN, S.L.

CANTERA EL SALOBRAL

JULIO ANGULO, S.L.

IGATE II/PLANTA DE BENEFICIO URUÑUELA

LISTA GRANIT, S.A.U.

MONTE DA COSTA Nº 8

LOPEAN ASFALTOS Y CONSTRUCCIONES, S.A.

PIEDRA GRANDE

LORENZO ANDRÉS VALLÉS, S.L.

LAS GARGANTAS Nº 2.745

MASSACHS OBRES I PAISATGE, S.L.U.

RA 411 MAS PATXOT

MATERIALES Y HORMIGONES, S.L.

PRERESA MORATA

NEMESÍO ORDOÑEZ, S.A.

LOLA Nº 153

PROMOTORA MEDITERRÀNEA-2, S.A.

SANT VICENÇ DELS HORTS

PUIGFEL, S.A.U.

COVA SOLERA

RIBALTA I FILLS, S.A.

PLANTA ÀRIDS OLIANA

ROMÀ INFRASTRUCTURES I SERVEIS, S.A.U.

ABOCADOR DE BALAGUER

ABOCADOR DE MIRALCAMP

ABOCADOR DE PONTS

SEFEL, S.A.

PLANTA ÁRIDOS RECICLADOS RIPOLLET

SERVEIS AMBIENTALS MONTASPRE, S.L.

SANT JULIÀ DE RAMIS

TAMUZ, S.A.

EL CASTELL

TRANSFEL, S.A.U.

PLANTA DE TRANSFERENCIA Y RECICLAJE DE ÁRIDOS RIPOLLET

VALERO Y ALARCON, S.L.

PLANTA RCDS

VIARIA AGLOMERADO, S.L.

PLANTA BERIAIN

7. Références

[1] Règlement général du programme GlobalEPD, 2ème révision. AENOR. Février 2016

[2] UNE-EN ISO 14025:2010 Étiquettes environnementales. Déclarations environnementales de type III. Principes et procédures (ISO 14025:2006).

[3] Norme UNE-EN 15804:2012+A2:2020 Durabilité dans la construction. Déclarations environnementales de produits. Règles de base des catégories de produits pour les produits de

construction

Norme UNE-EN ISO 14040. Gestion de l'environnement. Analyse du cycle de vie. Principes et cadre de référence. 2006.

[4] Norme UNE-EN ISO 14044. Gestion de l'environnement. Analyse du cycle de vie. Exigences et directives. 2006

[5] Rapport ACV Marcel Gómez Consultoría Ambiental Avril 2022 version

Table des matières

1. Information générale	3
2. Le produit	5
3. Informations sur l'ACV	7
4. Limites du système, scénarios et informations techniques supplémentaires.....	9
5. Déclarations des paramètres environnementaux de l'ACV et de l'ICV	10
6. Information environnementale additionnelle.....	13
7. Références.....	17
Table des matières	17

AENOR
Confía



Una declaración ambiental verificada

GlobalEPD